RAPPORT SEMESTRIEL

Situation au 30 juin 2022

OFI RS MONETAIRE

FCP Monétaire

Commercialisateur
OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Société de Gestion
OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur
SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion administrative et comptable
SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Informations réglementaires

Situation financière au 30 juin 2022

ORIENTATION DE GESTION

☒ Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Objectif de gestion

Le Fonds OFI RS MONETAIRE a pour objectif d'offrir aux investisseurs un rendement, après déduction des frais de gestion réels, supérieur à l'indice €STR Capitalisé + 5bp, sur un horizon de placement de 6 à 12 mois et d'obtenir une progression régulière de la valeur liquidative, tout en mettant en œuvre une approche ISR. Dans un environnement de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative de l'OPCVM pourrait être amenée à baisser et, par conséquent, connaître une progression irrégulière.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence auquel l'investisseur pourra comparer la performance de l'OPCVM est celle de l'€STR capitalisé + 5 bp. L'indice « €STR » (Euro Short-Term Rate) résulte de la moyenne pondérée des transactions au jour le jour dont le montant est supérieur à 1 million d'euros des prêts non garantis réalisées sur le marché monétaire par les établissements bancaires les plus actifs de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne à partir de données sur les transactions réelles fournies par un échantillon des banques les plus importantes de la zone euro et diffusé sur le site www.ecb.europa.eu. Son ticker Bloomberg est ESTRON Index. La Banque Centrale Européenne, en tant qu'administrateur de l'indice €STR bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 a) du Règlement Benchmark et à ce titre n'a pas à être inscrite sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie de gestion

Le processus de gestion du Fonds utilise essentiellement les leviers de performance cités ci-dessous afin de réaliser l'objectif de gestion :

- Stratégie de Détention de titres ;
- L'allongement de la durée des investissements pour capter des spreads plus élevés. Toutefois dans un environnement de pente de taux très faible, le Fonds se réserve la possibilité d'investir sur des titres de maturité plus courte au couple rendement/risque plus attractif ;
- L'acquisition d'obligations dont la maturité est d'une durée maximum de deux ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours, jusqu'à 50% de l'actif net) car leur rendement est fréquemment supérieur à celui des TCN ;
- Le Fonds est investi à 70% minimum de l'Actif Net en Titres de Créance Négociables et instruments du marché monétaire et interbancaire français et étrangers (zone euro et pays membres de l'OCDE éligibles selon les critères de la Société de Gestion). Les obligations d'émetteurs privés ou publics ne pourront pas excéder 50% de l'actif net du Fonds. Toutefois, au sein de la Zone Euro, des investissements pourront être réalisés sur des pays listés comme « périphériques » selon les critères de la Société de Gestion dans la limite de 40% de l'actif net. Par « périphériques », il faut entendre à ce jour Portugal – Italie – Irlande – Espagne. En outre, les investissements « corporate et souverain » sont exclus sur la Grèce.

La Société de Gestion a mis en place une politique de sélection de titres fondée notamment sur la durée de vie, la nature, la qualité de crédit, la liquidité et la rentabilité des instruments financiers.

Afin de ne pas pénaliser ses performances, le Fonds s'autorise à investir dans des émetteurs n'ayant pas encore fait l'objet d'une analyse ESG (émetteurs n'ayant pas d'actions cotées notamment) dans la limite de 10%. S'il s'agit d'émetteurs susceptibles de figurer de manière récurrente en portefeuille, ceux-ci feront l'objet d'une analyse ESG dans un délai d'un an.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du FCP hors liquidités).

Au sein de l'univers d'investissement du Fonds retenu par la Société de Gestion, l'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

L'univers d'investissement est défini comme suit :

- L'ensemble des entreprises financières et non-financières notées Investment Grade ayant émis une (ou des) obligations en euro. Pour ceci, nous retenons comme périmètre de référence l'indice ICE BofA Euro Corporate (ticker : ER00). Cela représente environ 800 valeurs (*) ;
- Afin de refléter au plus près l'univers investissable pour le Fonds, ce premier ensemble est complété par des entreprises non représentées dans l'indice mais ayant un programme d'émissions auprès de la Banque de France sur des instruments du marché monétaire. Cela se réfère aux titres négociables à court et moyen terme (NEUCP et NEU MTN). Elles représentent environ 300 valeurs (*) ;
- Les OPCVM monétaires labellisés ISR font partie de l'univers d'investissement. Cela représente environ une dizaine d'OPC (*) ;

- Les dettes des Etats de l'union Européenne. La part des dettes des Etats de l'union européenne peut représenter au maximum 70% de l'actif net. Ces titres souverains seront dotés d'une analyse ISR - Cela représente 27 valeurs environ (*) ;
- L'ensemble des émetteurs (et OPCVM monétaires labellisés ISR) décrits précédemment constitue l'univers d'investissement à partir duquel la note seuil pour l'exclusion est calibrée ;
- Enfin, l'univers peut être enrichi, à la marge, d'émetteurs supplémentaires issus de pays membres de l'OCDE éligibles selon les critères d'investissement financiers mais qui ne seraient pas représentés par les ensembles décrits ci-dessus. Le format de ces émissions serait des Euro Commercial papers (ECP et des obligations). Cette liste complémentaire est revue trimestriellement sur proposition de la gestion et intégrée par l'équipe d'analyse ISR d'OFI. Les émetteurs de cette liste complémentaire doivent disposer d'une note ESG supérieure aux seuils d'exclusion fixés dans le cadre de l'approche ISR du Fonds et leur part dans le portefeuille doit rester inférieure à 10% afin de s'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. Ces valeurs complémentaires représentent 20 valeurs environ (*).
  (*) NB : Données de juin 2021 susceptibles d'évoluer.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption…) Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

Objectifs concernant les émetteurs privés :

A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de gouvernance G. Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants ou de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée.

La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités.

Cette note ESG est calculée sur 10.

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les émetteurs les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG (catégorie ISR « Sous Surveillance » Scores Best in Class calculés par notre pôle ISR)

Objectifs concernant les investissements dans les dettes souveraines :

Les États comme les émetteurs privés font face à des risques extra-financiers de long terme : risques liés à leur gouvernance, risques sociaux, risques environnementaux. Ces différents risques agissent sur leur stabilité politique et sociale, leur santé économique et financière. Prendre en compte ces éléments dans l'évaluation des États contribue à l'estimation de leur capacité à faire face à leurs engagements dans le futur.

A partir du référentiel d'enjeux clés des Etats, une Note ESG est calculée par Etat.

Les domaines E et S représentent chacun 30 % de la note, et le domaine G 40 %. Pour chaque enjeu, cette note reflète le positionnement de l'Etat par rapport à ses pairs.

Cette note ESG est calculée sur 5.

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les Etats les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG.

L'analyse ESG des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées). Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers. Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le FCP adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public, disponible sur le site internet www.ofi-am.fr. Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière ainsi que le processus de sélection ISR appliqué.

Le Fonds investira dans des titres de créance et instruments du marché monétaire répondant aux caractéristiques suivantes :

- La durée de vie résiduelle maximale à l'acquisition des titres susceptibles d'être acquis par le Fonds est limitée à 397 jours, néanmoins, le Fonds pourra investir dans des titres de créances et instruments du marché monétaire présentant une échéance résiduelle jusqu'à la date de rachat légale inférieur ou égale à deux ans, pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le cas échéant, les instruments du marché monétaire à taux fixe couverts par un contrat d'échange et les instruments du marché monétaire à taux variable seront mis à jour par rapport à un taux ou indice du marché monétaire ;
- Afin de limiter l'exposition aux risques de crédit et de liquidité, la Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date de remboursement effectif (i.e. date d'échéance finale) des titres composant le portefeuille (« DVMP » ou « Weighted Average Life - WAL ») ne pourra pas excéder 12 mois ;
- Afin de limiter l'exposition au risque de taux, la Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à l'échéance ;
- (i.e. date de remboursement ou date de révision du taux d'intérêt) des titres composant le portefeuille (« MMP » ou « Weighted Average Maturity - WAM ») ne pourra pas excéder 6 mois.

Les titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs sont, au moment de l'acquisition, considérés de haute qualité par la Société de Gestion. La Société de Gestion prend notamment en compte la qualité de crédit de l'instrument, la nature de la classe d'actif de l'instrument, le profil de liquidité et pour les instruments financiers structurés, les risques opérationnels et les risques de contrepartie.

Le Fonds pourra intervenir sur les marchés réglementés, les marchés organisés et les marchés de gré à gré principalement par le biais de contrats de futures et de swaps.

Les opérations sur les instruments dérivés ne peuvent être conclues que dans un but de couverture au risque de taux. L'exposition au risque de change est nulle, le Fonds neutralise le risque de change par l'utilisation d'instruments financiers dérivés de type « swaps », notamment de « swaps de devises ».

Le recours aux instruments dérivés est effectué dans la limite de 100% d'engagement par rapport à l'actif net du Fonds.

➢ Réglementation SFDR – OPC Article 8

- Code LEI : 969500H4CVZW0RNDCJ51
- Informations sur la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées :

  Pour s'assurer que les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées OFI procède à 2 analyses complémentaires :

  - L'analyse trimestrielle ESG de chaque émetteur au sein de son secteur, ce qui donne lieu à une notation et permet d'appréhender l'ensemble des caractéristiques ESG disponibles sur l'émetteur ;
  - Entre deux notations, à un suivi des controverses tel qu'indiqué précédemment.

  OFI RS MONETAIRE a pour objectif d'obtenir, sur l'horizon de placement recommandé, le meilleur couple performance risque possible en investissant sur des titres de créances et d'instruments du marché monétaire. La Sélection des titres se fonde notamment sur la durée de vie, la nature, la qualité de crédit, la liquidité et la rentabilité des instruments financiers.

  L'analyse ESG d'OFI sur les émetteurs composant l'univers d'investissement est un moyen d'identifier les investissements qui présentent selon OFI le meilleur support d'investissement.

  Les 20% d'émetteurs les moins bien notés et les 20% des Etats les moins bien notés dans l'univers d'investissement ainsi que les sociétés détenant directement ou indirectement des mines de charbon thermique ou développant de nouvelles capacités de production d'électricité à base de charbon, présentent selon OFI un risque extra-financier pouvant impacter leurs perspectives économiques et sont exclus de l'univers d'investissement. Pour la même raison OFI réduira progressivement les investissements dans des sociétés d'extraction de gaz non conventionnel et de pétrole.

  Par ailleurs, OFI a adopté une politique de sortie de l'industrie du tabac ainsi qu'une position sur les armes controversées.
  De plus, les sociétés qui contreviennent gravement ou de manière répétée à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (UN Global Compact) sans apporter de réponse ou mesure de remédiation adaptée sont également exclues.

  Pour chaque Emetteur, une analyse est menée tant au niveau de la structure de sa gouvernance : Respect des droits des actionnaires minoritaires – Composition et fonctionnement des Conseils ou Comités, Rémunération des exécutifs, Comptes, Audit et Fiscalité qu'au niveau de son Comportement sur les marchés : Pratiques des Affaires, Impact sur les marchés, Ethiques des affaires et Contrôle des Risques.

Les résultats de ces analyses permettent de garantir le maintien ou la cession d'un émetteur du portefeuille du Fonds.

Enfin, les émetteurs ne bénéficiant pas d'une analyse ESG ne pourront excéder 10% de l'actif net du portefeuille.

- Taxonomie :

  Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »).

  A ce titre, il est tenu, en vertu de l'article 6 du Règlement (EU) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») d'indiquer que le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du Fonds qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

  Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, et qu'à ce titre l'alignement du portefeuille du Fonds avec le Règlement Taxonomie n'est, à ce jour, pas calculé.

Profil des risques

Le Fonds est un OPCVM classé « Fonds Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) à caractère standard ».

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ils connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du Fonds est adapté à un horizon d'investissement compris entre 6 et 12 mois. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du Fonds est soumise aux fluctuations des marchés et qu'elle peut varier fortement. La Société de Gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de pertes suite à leur investissement dans le Fonds, le capital investi peut ne pas être intégralement restitué.

Le porteur s'expose principalement aux risques suivants :

Risque de crédit :
Une partie du portefeuille peut être investie en obligations. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur liquidative du fonds peut baisser. Le risque de crédit pourra s'avérer plus prononcé sur les investissements en titres corporate des pays « périphériques ».

Risque de taux :
Le Fonds est investi en produits de taux. Il est donc soumis aux variations des taux d'intérêt.

Risque de contrepartie :
Le Fonds sera exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus avec un établissement de crédit. Le Fonds est donc exposé au risque que cet établissement de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces instruments. Le risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme est limité à tout moment à 10% de l'actif net du Fonds par contrepartie.

Risque de perte en capital :
Le Fonds n'offre pas de garantie ni protection du capital. Le capital initialement investi peut ne pas être entièrement restitué. Pour les produits de taux, le risque de perte en capital correspond au risque de défaillance de l'émetteur et/ou à de fortes évolutions des taux d'intérêt.

Risque de durabilité :
Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE EN COURS

A compter du 1er janvier 2022, modification de la période de prélèvement des Frais de gestion variables conformément aux orientations de l'ESMA.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE PRECEDENT

A compter du 24 décembre 2021, le prospectus est conforme à la Réglementation Taxonomie.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur la période du 30/12/2021 au 30/06/2022, le Fonds OFI RS MONETAIRE n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

État du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	1 966 483 362,68
Avoirs bancaires	193 400 721,15
Autres actifs détenus par l'OPC	164 862 732,42
Total des actifs détenus par l'OPC	2 324 746 816,25
Comptes financiers	-
Instruments financiers et Dettes	-3 107 679,56
Total des passifs	-3 107 679,56
Valeur nette d'inventaire	**2 321 639 136,69**

Evolution de l'actif net

	30/06/2022	30/12/2021	30/12/2020	30/12/2019	30/12/2018	28/12/2017
ACTIF NET						
en EUR	2 321 639 136,69	3 856 929 223,72	3 380 288 255,11	3 453 432 685,75	2 098 748 997,67	1 726 700 574,05
Nombre de titres						
Catégorie de parts IC	23 340,2745	38 652,0369	33 720,5686	34 352,2895	20 852,4623	17 113,2296
Valeur liquidative unitaire						
Catégorie de parts IC en EUR	99 469,23	99 785,92	100 244,11	100 529,91	100 647,53	100 898,58
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)						
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire						
Catégorie de parts IC en EUR	-	-354,15	-230,81	-171,77	-155,51	-87,35

Portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	84,70	84,59
Actions	-	-
Obligations	17,26	17,24
BBVA 0.75% 11/09/2022	4,04	4,03
BMW FINANCE NV 0.125% 13/07/2022	0,58	0,58
CAIXABANK SA 0.75% 18/04/2023	0,32	0,32
CAIXABANK SA 1.125% 12/01/2023	2,44	2,44
CARLSBERG BREWERIES 2.625% 15/11/2022	0,53	0,53
CIE DE SAINT GOBAIN 1.75% 03/04/2023	0,07	0,07
COMMERZBANK AG 0.5% 28/08/2023	0,58	0,58
E ON SE 0% 24/10/2022	0,55	0,55
E ON SE 0% 29/09/2022	0,55	0,55
IBERDROLA FIN SA FRN 28/04/2023	1,51	1,51
IBERDROLA INTL BV 1.125% 27/01/2023	0,22	0,22
INNOGY FINANCE BV 0.75% 30/11/2022	0,53	0,53
INTESA SANPAOLO SPA 2.125% 30/08/2023	0,46	0,46
PSA BANQUE FRANC 0.75% 19/04/2023	0,43	0,43
SANTAN CONSUMER FINANCE 0.875% 30/05/2023	0,39	0,39
SANTAN CONSUMER FINANCE 1.125% 09/10/2023	2,09	2,09
SANTANDER CONSUMER BANK 0.75% 01/03/2023	0,22	0,22
SANTANDER CONSUMER BANK 0.75% 17/10/2022	0,58	0,58
SEB SA 2.375% 25/11/2022	0,10	0,10
VOLVO TREASURY AB 0% 11/02/2023	1,08	1,07
Titres de créances	67,44	67,35
ACCIONA ENERGIA FIN ZCP 08/07/2022	0,65	0,65
ACCIONA ENERGIA FIN ZCP 20/07/2022	0,86	0,86
ACCIONA ENERGIA FINANCIACION ZCP 27/07/2022	0,43	0,43
AGACHE SOCIETE FINANCIERE ZCP 13/07/2022	0,56	0,56
ALSTOM ZCP 22/07/2022	0,43	0,43
ALTAREA ZCP 27/01/2023	0,43	0,43
ALTAREIT ZCP 18/01/2023	1,77	1,76
ATOS SE NCPPRE CPTE ZCP 31/08/2022	0,86	0,86
ATOS SE ZCP 09/12/2022	0,86	0,86
AXA BANQUE OISESTR+0.03% 02/12/2022	1,29	1,29
BANQUE FEDERATIVE CREDIT OISESTR+0.03% 30/12/2022	2,15	2,14
BANQUE POSTALE LA OISEST+0.02% 21/12/2022	4,29	4,29
BFCM OISEST+0.03% 23/12/2022	2,15	2,14
BNP PARIBAS OISESTR+0.02% 07/12/2022	3,43	3,43
BPCE OISESTR+0.05% 23/12/2022	1,72	1,72
COCA COLA HBC FINAN ZCP 11/01/2023	0,65	0,64
COVIVIO ZCP 15/09/2022	0,86	0,86
CREDIT AGRICOLE OISEST+0.06% 06/01/2023	3,01	3,00
CREDIT INDUSTRIEL ET COM OISEST+0.03% 09/12/2022	1,29	1,29
CREDIT INDUSTRIEL ET OISEST+0.03% ZCP 02/12/2022	3,43	3,43

Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
EIFFAGE VAR 06/12/2023	1,51	1,51
EIFFAGE VAR 09/06/2023	0,43	0,43
EIFFAGE VAR 20/01/2023	0,43	0,43
HEWLETT PACKARD INT CDN 09/01/2023	0,52	0,52
HEWLETT PACKARD INT CDN 09/02/2023	0,43	0,43
HEWLETT PACKARD INTERNATIONAL BK CDN 26/09/2022	0,65	0,65
HP INTERNATIONAL BANK 23/01/2023	0,30	0,30
IBERDROLA INTERNATI ZCP 05/09/2022	1,51	1,51
IBERDROLA INTERNATI ZCP 24/03/2023	0,21	0,21
IMERYS ZCP 02/11/2022	0,43	0,43
IMERYS ZCP 25/08/2022	0,43	0,43
IMERYS ZCP 26/07/2022	0,52	0,52
ING BANK N V NCPPR ZCP 29/08/2022	0,86	0,86
ING BANK NV ZCP 09/12/2022	2,15	2,15
IPSEN ZCP 29/07/2022	0,95	0,95
ITM ENTERPRISES ZCP 06/07/2022	0,43	0,43
ITM ENTREPRISES SA ZCP 14/07/2022	0,43	0,43
ITM ENTREPRISES ZCP 11/07/2022	0,43	0,43
ITM ENTREPRISES ZCP 13/07/2022	0,86	0,86
KLEPIERRE SA ZCP 26/09/2022	0,22	0,22
KLEPIERRE ZCP 04/10/2022	0,22	0,22
KORIAN E3R+0.95% 02/06/2023	0,85	0,85
KORIAN SA E3R+0.0095% 20/10/2023	0,42	0,42
KORIAN ZCP 13/01/2023	0,86	0,86
L OCCITANE INTERNAT ZCP 25/10/2022	0,22	0,21
L OCCITANE INTERNATIONAL SA ZCP 23/08/2022	0,22	0,22
LA BANQUE POSTALE OISEST+0.02% 23/12/2022	0,86	0,86
LEGRAND FRANCE ZCP 11/01/2024	1,05	1,05
LOCCITANE INTERNAT ZCP 16/12/2022	0,30	0,30
MEDIOBANCA INTERNAT ZCP 09/12/2022	0,86	0,86
NATIXIS OISESTR+0.05% 08/12/2022	2,15	2,14
NATIXIS OISESTR+0.06% 01/12/2022	2,15	2,14
NEXITY E3R+0.8% 24/11/2023	0,64	0,64
NEXITY E3R+0.91% 14/01/2024	0,64	0,63
NEXITY ZCP 06/09/2022	0,22	0,22
NEXITY ZCP 17/11/2022	0,34	0,34
NEXITY ZCP 27/07/2022	0,11	0,11
PSA BANQUE FRANCE ZCP 05/08/2022	1,08	1,08
REPSOL INTERNAT FIN ZCP 01/08/2022	1,08	1,08
SAVENCIA SA ZCP 12/08/2022	0,22	0,22
SCHNEIDER ELECTRIC SE ZCP 04/10/2022	0,86	0,86
SEB SA E3R+0.4% 03/02/2023	0,56	0,56
SEB SA ZCP 07/11/2022	0,86	0,86
SEB SA ZCP 23/11/2022	0,65	0,65
STEF ZCP 01/08/2022	0,22	0,22

Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
STEF ZCP 12/07/2022	0,17	0,17
STEF ZCP 23/09/2022	0,13	0,13
VATTENFALL AB ZCP 03/02/2023	0,86	0,86
VATTENFALL AB ZCP 03/10/2022	1,29	1,29
VATTENFALL AB ZCP 06/10/2022	1,29	1,29
WORLDLINE SA ZCP 08/08/2022	1,29	1,29
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	6,92	6,91
OPC à capital variable	6,92	6,91
CPR MONETAIRE ISR FCP	4,76	4,75
FEDERAL SUPPORT MONET ESG FCP	2,16	2,15
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	1 347 585 748,83	2 531 539 316,21
Actions	-	-
Obligations	118 490 651,76	88 741 150,00
Titres de créances	1 229 095 097,07	2 442 798 166,21

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence (suite)

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	2 367 544 872,84	2 578 449 623,84
OPC à capital variable	2 367 544 872,84	2 578 449 623,84